

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2235

présenté par
M. Henriet

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	30 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
Plan de résilience des filières agricoles sensibles <i>(ligne nouvelle)</i>	30 000 000	0
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Certaines filières agricoles françaises sont aujourd'hui fragilisées par l'interdiction de plusieurs substances actives phytosanitaires, dont l'acétamipride.

Les filières de la noisette, de la betterave sucrière, ainsi que plusieurs cultures fruitières et horticoles se trouvent ainsi confrontées à une augmentation des risques parasites entraînant des pertes économiques significatives. Pour ces producteurs, la transition vers des modes de protection alternatifs ne peut se faire sans un accompagnement renforcé de l'État.

Afin de garantir la continuité de ces productions stratégiques et de préserver l'équilibre économique des exploitations concernées, le présent amendement propose de mettre en place un plan de résilience des filières agricoles sensibles afin d'indemniser les pertes directement liées à l'interdiction des substances concernées, en particulier l'acétamipride.

Doté de 30 millions d'euros, il constitue un outil ciblé, proportionné et indispensable pour sécuriser l'avenir de ces filières essentielles à la souveraineté alimentaire du pays.

Pour des raisons de recevabilité financière, cet amendement procède au mouvement de crédit suivant : il propose d'abonder de 30 millions d'euros en crédits de paiement et en autorisations d'engagement le nouveau programme "Plan de résilience des filières agricoles sensibles" et de baisser de 30 millions d'euros en crédits de paiement et en autorisations d'engagement l'action 02 "Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique" du programme 215 "Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture".